



Fédération des producteurs
de pommes du Québec
Affiliée à l'UPA

Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire :

Donner le goût du Québec



Présenté à :
La Commission sur l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles



Août 2011



Table des matières

Résumé exécutif	3
Introduction	4
Portrait de la production pomicole québécoise	4
La Fédération des producteurs de pommes du Québec.....	4
Portrait de la production	5
Nouvelle politique bioalimentaire	8
Donner le goût du Québec.....	10
<i>Distinguer nos produits alimentaires</i>	10
<i>Renforcer notre capacité concurrentielle</i>	12
<i>Valoriser l'environnement et le territoire du Québec</i>	13
L'accréditation syndicale et les outils de mise en marché collective	14
Conclusion	16
Annexe 1	17



Résumé exécutif

La nouvelle politique bioalimentaire du Québec est de toute première importance pour l'avenir et la pérennité de l'ensemble du secteur agricole québécois. La Fédération des producteurs de pommes du Québec souhaite donc présenter ses différentes réflexions sur la proposition de politique présentée par le gouvernement et s'assurer que celle-ci ainsi que les programmes qui seront mis en place permettront de « **Donner le goût du Québec** » tout en soutenant les entreprises agricoles afin d'assurer que le Québec se donne le « **Pouvoir de se nourrir** » aujourd'hui et dans l'avenir.

Ainsi, le gouvernement doit conserver son rôle de coordonnateur et continuer à appuyer financièrement le développement de la distinction de nos produits alimentaires par exemple avec la promotion des produits « Aliments du Québec ». Il doit mettre en place une réglementation pour l'étiquetage qui permettra aux consommateurs d'identifier facilement l'origine du produit, qui assurera des standards élevés de qualité et de sécurité, peu importe la provenance, et qui fera la promotion des produits du Québec sur les tablettes des supermarchés. L'État doit aussi mettre en place des politiques d'achats institutionnelles et des programmes destinés aux enfants afin de s'assurer qu'ils mangent des aliments sains qui favorisent l'apprentissage et leur développement. »

La capacité concurrentielle passe avant tout par une mise en marché forte et ordonnée. La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles* doit continuer à jouer son rôle et assurer que les producteurs agricoles puissent obtenir un revenu juste et équitable du marché. Pour leur part, les exemptions ministérielles jouent aussi un rôle essentiel dans le commerce et l'organisation de la mise en marché au Québec et ailleurs au Canada. Elles doivent demeurer en place dans leur intégralité. Les programmes de sécurité du revenu, l'ASRA particulièrement, doivent aussi être conservés, et ce, sans les mesures de resserrement imposées par la Financière agricole du Québec. Le gouvernement doit aussi appuyer financièrement et professionnellement les différents secteurs afin de leur permettre d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

L'État doit encourager la valorisation de l'environnement et du territoire agricole par un appui financier et professionnel et assurer un développement du territoire qui favorisera la pérennité du monde agricole.

Finalement, la Fédération tient à rappeler son appui à une accréditation syndicale unique afin de maintenir un rapport de force face aux différents intervenants.



Introduction

La nouvelle politique bioalimentaire du Québec est de toute première importance pour l'avenir et la pérennité de l'ensemble du secteur agricole québécois. La Fédération des producteurs de pommes du Québec souhaite donc présenter ses différentes réflexions sur la proposition de politique présentée par le gouvernement et s'assurer que celle-ci ainsi que les programmes qui seront mis en place permettront de « **Donner le goût du Québec** » tout en soutenant les entreprises agricoles afin d'assurer que le Québec se donne le « **Pouvoir de se nourrir** » aujourd'hui et dans l'avenir.

Afin de mieux comprendre le rôle économique et social de la filière pomicole québécoise, la Fédération présente un portrait général de la production. Par la suite, celle-ci expose son point de vue sur la nouvelle politique bioalimentaire et présente par la même occasion la planification stratégique de la filière. Finalement, la Fédération présente son point de vue sur l'accréditation syndicale et l'organisation de la mise en marché collective.

Portrait de la production pomicole québécoise

La Fédération des producteurs de pommes du Québec

La Fédération est une association professionnelle de producteurs de pommes du Québec qui représente plus de 563 pomiculteurs, répartis sur le territoire de la province. En 1974, les producteurs de pommes du Québec créaient la Fédération des producteurs de pommes du Québec. En 1978, les producteurs ont voté majoritairement en faveur de l'implantation d'un plan conjoint ayant pour but de régir les conditions de mise en marché ainsi que le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

En plus de s'occuper de la gestion et de l'administration du Plan conjoint, la Fédération s'occupe, entre autres, de la promotion des pommes du Québec auprès du grand public en coordonnant des campagnes de publicité et d'information visant à mettre en valeur la qualité nutritive des pommes, les quatre principales variétés de pommes produites au Québec, soit la McIntosh, la Cortland, la Spartan et l'Empire ainsi que les nouvelles variétés mises en marché comme la Honeycrisp et la Gala. Depuis plusieurs années déjà, la Fédération des producteurs de pommes du Québec a mis sur pied, en collaboration avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec, un programme d'inspection afin de s'assurer que les consommateurs puissent se procurer des pommes de qualité. Ces pommes sont vendues sous le logo *Pommes Qualité Québec*.



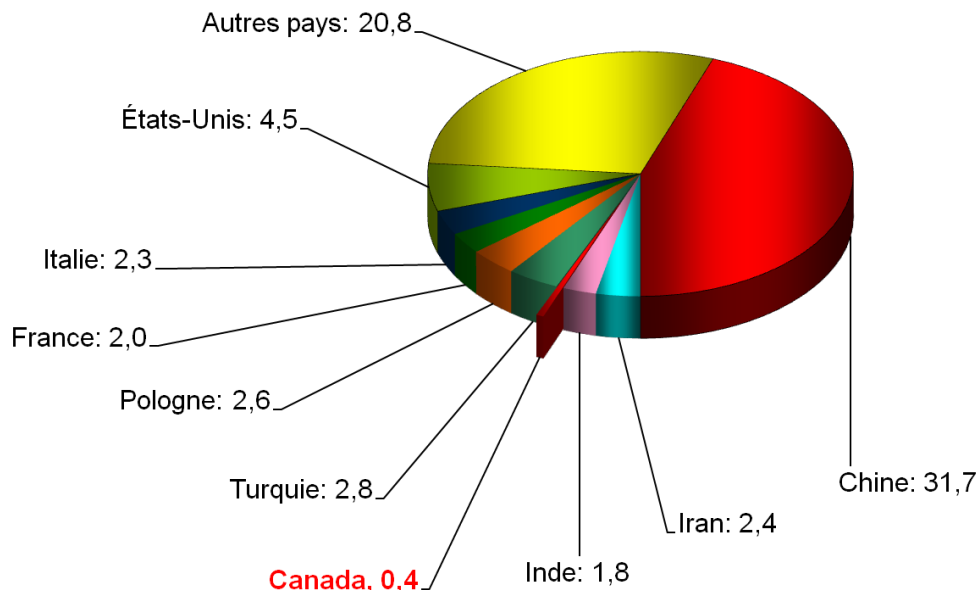
Finalement, la Fédération a pour mandats

- de mettre en place des comités responsables de la fixation des prix minimums payés aux producteurs;
- de revendiquer de meilleures politiques et programmes pour les producteurs pomicoles comme l'ASRA et l'assurance récolte;
- d'améliorer la qualité des pommes offertes aux consommateurs par la recherche;
- d'augmenter la compétitivité des entreprises et de trouver des moyens permettant la réduction des coûts de production.

Portrait de la production

La production mondiale de pommes s'établit à 71,3 millions de tonnes en 2009. La Chine demeure le plus grand producteur de pommes au monde avec près de 32 % de la production mondiale. Le Canada demeure un joueur mineur avec 0,4 % de la production mondiale (graphique 1). Pour l'année de commercialisation 2009-2010, près de 22 % du volume de pommes (13 156 900 t.m. des 59 828 500 t.m.) produit dans le monde a été destiné au marché de la pomme de transformation, dont plus de 90 % pour la production de concentré de pomme¹.

Graphique 1. Production mondiale en 2009 : 71,3 millions de tonnes métriques



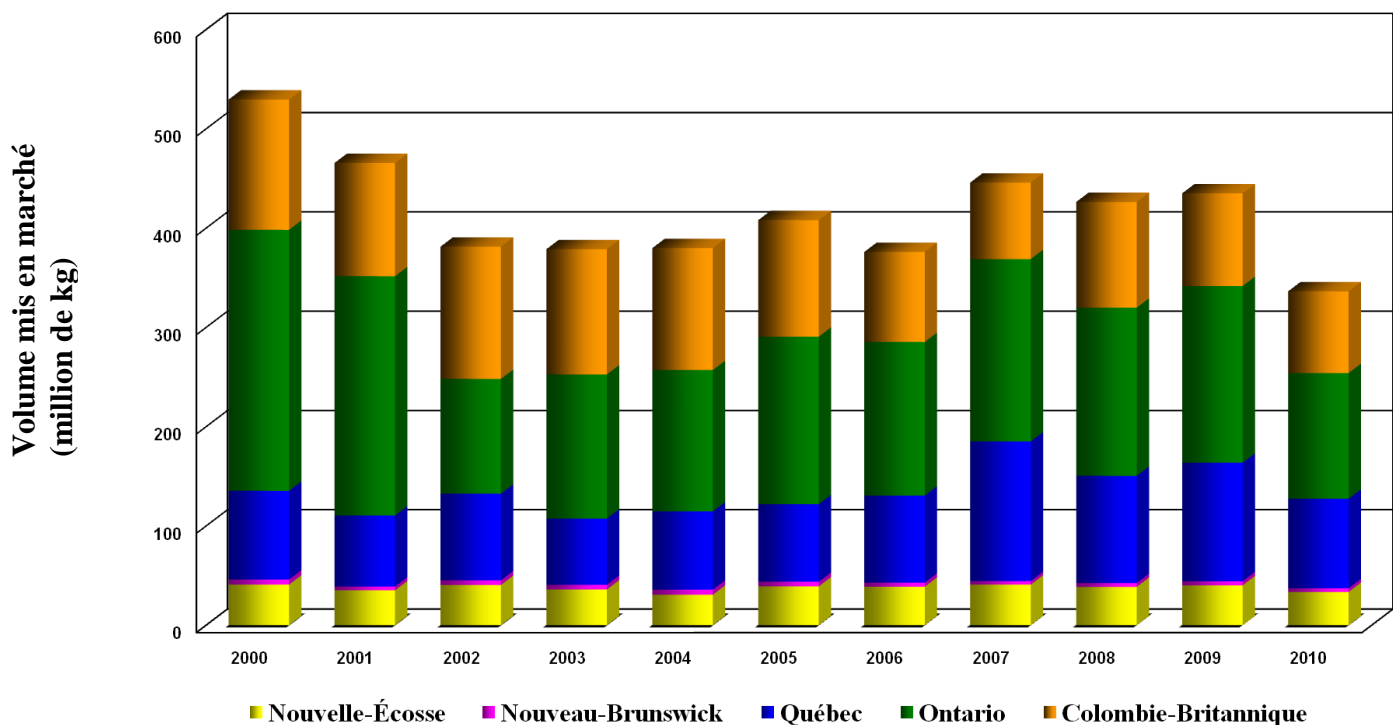
Extrait de « Review of Canadian Apple Situation & Trends », AAC, Statistique Canada, Août 2011

¹ World Apple Review, 2010 Edition, Belrose Inc.



Pour sa part, le Québec occupe la deuxième position à l'échelle canadienne avec 25 % du volume mis en marché en 2009. Les provinces qui commercialisent des pommes sont respectivement par ordre décroissant de volume produit : l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick (graphique 2).

Graphique 2. Production canadienne de pommes mise en marché par province

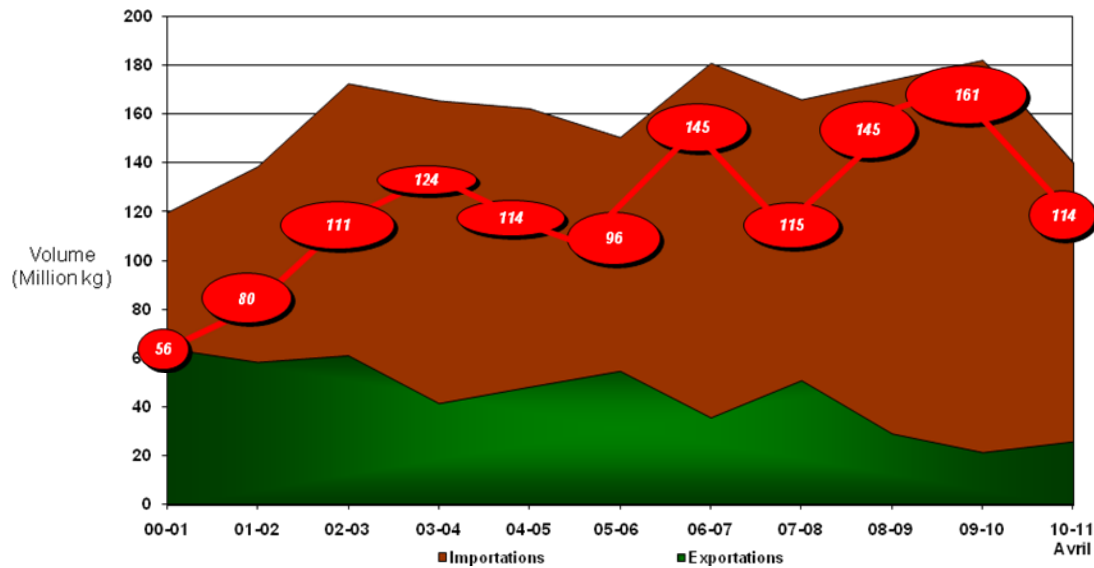


Extrait de « Review of Canadian Apple Situation & Trends », AAC, Statistique Canada, Août 2011

En ce qui concerne la balance commerciale de la pomme à l'état frais, le Québec connaît, à l'instar de ses homologues provinciaux, une balance commerciale négative. Cette tendance est en augmentation pour l'ensemble du Canada (graphique 3). Les importations au Québec proviennent en très grande majorité des États-Unis et du Chili.



Graphique 3. Balance commerciale canadienne des pommes fraîches



Extrait de « Review of Canadian Apple Situation & Trends », AAC, Statistique Canada, Août 2011

Depuis 1996, les superficies dédiées à la production pomicole au Québec sont en régression. Ainsi, la moyenne triennale est passée de 8124 ha en 1996-98 à 6466 ha en 2005-2007. Durant cette même période, on observe toutefois une augmentation de la production moyenne, qui est passée de 92 381 tonnes en 1996-1998 à 110 805 tonnes en 2005-2007 (tableau 1). Les superficies les moins productives sont arrachées et des arbres sont replantés, entre autres, avec de nouvelles variétés sur les sites propices à la pomiculture et à haute densité. Cela explique l'augmentation de la production et des rendements alors qu'on observe une diminution des superficies dédiées à la pomiculture.



Tableau 1. Portrait global des superficies et de la production pomicole au Québec

	1996-98	1999-01	2002-04	2005-07
Superficie moyenne (ha)	8 124	7 840	6 998	6 466
Nombre de pommiers productifs moyen (milliers d'arbres)	2 236	2 408	2 394	2 347
Production moyenne (tonnes métriques)	92 381	107 013	94 374	110 805
Rendement moyen (t/ha)	11,4	13,6	13,5	17,15

Source : ISQ, Extraits du Portrait du secteur pomicole au Québec, Forest Lavoie Conseil et ÉcoRessources Consultants, janvier 2010

Selon les données du Ministère de l'Agriculture², en 2008, les superficies des vergers québécois sont réparties de la façon suivante :

- 23 % en pommiers nains
- 44 % en pommiers semi-nains
- 33 % en pommiers standards

En 2009, 35 % de la production de pommes au Québec était destinée au marché frais et 65 % à la transformation³. Les principaux produits de la transformation sont les jus pasteurisés, les jus bruts pasteurisés, les jus bruts non pasteurisés, la purée de pommes, les boissons alcooliques comme les cidres et spiritueux à base de pommes, les garnitures de pâtisseries, les pommes tranchées et en conserve. On compte au Québec deux transformateurs majeurs : A. Lassonde Inc., spécialisé dans la fabrication de jus et Les Vergers Leahy inc. qui produisent de la purée de pommes.

Nouvelle politique bioalimentaire

Au cours des dernières années, l'industrie pomicole a fait face à de nombreux défis et contraintes. Le tableau 2 dresse le portrait des forces, faiblesses, menaces et opportunités du secteur réalisé lors de la planification stratégique 2010-2015 de la filière pomicole québécoise.

² Monographie de l'industrie de la pomme au Québec, MAPAQ, 2011

³ Source : FPPQ



Tableau 2. Principales forces faiblesses, menaces et opportunités de l'industrie pomicole québécoise

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement <ul style="list-style-type: none"> ✓ Environnement et réseau d'essai (RECUPOM) • Services-conseils <ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise ✓ Phytoprotection • Production <ul style="list-style-type: none"> ✓ Potentiel pédoclimatique - eau • Entreposage <ul style="list-style-type: none"> ✓ Smart Fresh • Emballage <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformité • Transformation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rôle joué par les transformateurs • Marché <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de la mise en marché (production) ✓ Type de marché desservi (marché court, marché long) • Intervention de l'État <ul style="list-style-type: none"> ✓ ASRA ✓ Assurance récolte ✓ Programme de financement de la FADQ 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouvelles variétés, régie, gestion de la qualité du verger à la table et études de marché • Secteur de la production <ul style="list-style-type: none"> ✓ Productivité : rendement, qualité, variétés produites, coût de production, rentabilité, santé financière, état général du verger • Entreposage <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformité de l'entreposage ✓ Gestion intégrée de la qualité • Emballage <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre élevé d'emballeurs versus les volumes de production à mettre en marché ✓ Accès aux nouvelles technologies • Coordination de l'industrie <ul style="list-style-type: none"> ✓ Optimisation de la valeur dans le marché ✓ Programmes de replantation • Marché <ul style="list-style-type: none"> ✓ Positionnement par rapport aux pommes en provenance de l'extérieur ✓ Niveau de connaissance des besoins des consommateurs ✓ Absence d'un système de gestion de la qualité de la ferme à la table ✓ Signal de prix pas toujours en lien avec les besoins du marché ✓ Non-présence sur les marchés d'exportation et dans les réseaux HRI
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Exigences sociétales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Salubrité des aliments, environnement et traçabilité • Tendances de marché <ul style="list-style-type: none"> ✓ Marché court et long - achat local ✓ Appellation (« Pomme qualité Québec ») ✓ Préoccupation au niveau de l'innocuité des aliments ✓ Allégations « santé » • Aspects contextuels du secteur pomicole <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordination des activités entre les acheteurs primaires, les producteurs et les organisations les représentant ✓ PFI ✓ Engagement des intervenants envers leur secteur • Politiques gouvernementales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmes de sécurité du revenu ✓ Programme de replantation (volet arrachage et replantation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aspects contextuels du secteur pomicole <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concentration des acteurs en aval de la production ✓ Produits pomicoles importés et autres fruits et collations ✓ Urbanisation ✓ Perception externe -division • Politiques gouvernementales <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renouvellement des ententes sur la FADQ ✓ Réglementation environnementale • Facteurs économiques <ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux d'intérêt

Extrait du rapport de l'enquête auprès des membres de l'industrie : forces, faiblesses, menaces et opportunités. Forest Lavoie Conseil, février 2010



La filière pomicole québécoise s'est donné une vision commune : « *une industrie prospère et novatrice, qui valorise l'excellence et produit la Pomme Qualité Québec; un fruit sain, nutritif, convivial et fonctionnel, recherché par le consommateur pour son expérience gustative distinctive.* » Le plan stratégique de la filière (annexe 1) a identifié cinq cibles prioritaires qui sont les suivantes :

- Le marché;
- La productivité et la qualité de l'entreposage et de l'emballage;
- La productivité et la qualité de la production;
- Les ressources et la pérennité du secteur;
- La coordination de l'industrie.

Donner le goût du Québec

Le projet de politique bioalimentaire cadre avec les objectifs poursuivis par la filière pomicole québécoise. L'industrie pomicole ainsi que les autres secteurs du monde agricole doivent pouvoir compter sur un appui de l'État afin de réaliser leur vision. Le gouvernement doit prévoir des politiques, des législations et des programmes qui permettront d'assurer la compétitivité du monde agricole au Québec.

Distinguer nos produits alimentaires

Afin d'atteindre les objectifs définis, il est important que le gouvernement joue pleinement son rôle de leader et de coordonnateur dans l'identification et la mise en valeur de nos produits alimentaires. La Fédération salue les efforts promotionnels déployés par le gouvernement auprès des consommateurs afin de valoriser les « Aliments du Québec ». Par contre, il est essentiel d'assurer que les ressources financières soient en place afin d'en assurer la pérennité, comme c'est le cas en Ontario avec le programme ***Ontario, terre nourricière (Foodland Ontario)***, qui est une stratégie marketing du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario en place depuis 1977 et qui a comme objectif que les produits agricoles ontariens frais et transformés atteignent un niveau maximum de pénétration du marché provincial. Le gouvernement ontarien a investi 80 millions de dollars depuis 2003.

Une réglementation d'étiquetage définissant la provenance d'un produit ainsi que les coordonnées du fabricant ou du distributeur est tout aussi essentielle. Actuellement, le consommateur québécois se retrouve dans une grande confusion quand il désire connaître l'origine des produits alimentaires qu'il consomme. Il y a actuellement une réflexion au niveau des gouvernements provincial et fédéral sur la réglementation des fruits et légumes frais. Nous sommes d'avis que si le gouvernement provincial décide de réviser le règlement sur les fruits et légumes frais P-29 dans le but de simplifier les



normes de commercialisation des fruits, il devra s'assurer d'avoir un équivalent dans d'autres réglementations provinciales. Si le gouvernement se retire au niveau du respect de l'étiquetage et de la conformité du produit, celui-ci devrait donner plus de pouvoir aux plans conjoints afin de faire respecter les conventions de mises en marché en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*, le tout accompagné des ressources financières adéquates. Dans le cas contraire, le non-respect des normes d'étiquetage pourrait engendrer le plus grand désordre dans la mise en marché ordonnée d'un produit comme la pomme.

Il est de plus primordial d'assurer que les consommateurs puissent avoir accès à des produits qui répondent à des standards élevés de qualité et de sécurité et ce, peu importe leur provenance. Le gouvernement doit s'assurer de mettre en place la réglementation et les ressources professionnelles nécessaires afin de répondre aux attentes des Québécois et de l'industrie et ce, entre autres, par une augmentation des inspections et par la mise en place d'une certification de conformité qui pourrait s'appliquer aux normes portant sur la liste des produits antiparasitaires homologués au Canada, des pratiques de salubrité des aliments, des normes environnementales, des normes de travail, d'âge minimal des travailleurs et de conditions de travail. Dans le cas de non-conformité, le gouvernement pourrait imposer une taxe à l'importation. On constate de plus que les normes de qualité, de salubrité et de traçabilité sont de plus en plus imposées par l'industrie elle-même (ex. : CanadaGAP).

Le gouvernement devrait aussi encourager la grande distribution alimentaire à mieux collaborer avec le monde agricole. À titre d'exemple, Agriculture et Agroalimentaire Canada a joué un rôle de facilitateur dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail national de la pomme de terre, sur lequel on retrouve des représentants de la grande distribution (Costco, Loblaw, Sobeys) et des représentants producteurs afin d'identifier et de relever les défis qui permettront d'améliorer la communication et la compétitivité de la filière. De plus, on devrait mettre en place des mesures incitatives qui permettraient de favoriser l'accès aux tablettes des produits du Québec ainsi que pour les produits à valeur ajoutée destinés aux marchés de niche.

Promouvoir les produits québécois sur les marchés c'est avant tout avoir une politique gouvernementale interne pour les achats destinés aux institutions gouvernementales ainsi que la mise en place de programmes spéciaux comme les déjeuners et collations dans les écoles. Les États-Unis font bonne figure avec le « *National School Lunch Program* ⁴ », qui a rejoint 31 millions de jeunes enfants en 2009 afin de leur offrir chaque jour un dîner qui répond à leurs besoins nutritionnels. Le programme a coûté en 2009 9,8 milliards de dollars américains à l'État. La Colombie-Britannique a elle aussi mis en place le programme « *BC School Fruit and Vegetable Nutritional Program* », qui permet d'offrir une collation à des enfants dans plus de 1400 écoles. Le programme

⁴ <http://www.fns.usda.gov/cnd/lunch/AboutLunch/NSLPSFactSheet.pdf>



représente un investissement en 2011 de 3 millions de dollars. Au Québec, on peut compter sur plusieurs initiatives comme, entre autres, le Club des petits déjeuners du Québec, qui offre des petits déjeuners nutritifs aux enfants défavorisés. La Fédération des producteurs de pommes en partenariat avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec offre depuis 2002 des pommes aux enfants du Club. Ces initiatives devraient aussi être appuyées financièrement par l'État.

Le développement des circuits courts de commercialisation est une alternative intéressante pour le monde agricole et son développement doit être appuyé par le gouvernement. L'industrie pomicole connaît un essor intéressant grâce aux vergers qui sont en grande majorité situés près des grands bassins de consommateurs en régions périurbaines. Cette proximité permet d'offrir une activité bien ancrée dans les traditions : la cueillette de pommes à l'automne et permet aussi de mettre en marché des produits à valeur ajoutée comme le cidre et d'autres produits transformés à base de pomme. Par contre, il est important de noter que les circuits courts ont un potentiel limité de développement et que la majorité des volumes sont transigés par le circuit de commercialisation conventionnel via la grande distribution. Ainsi, en 2009, la mise en marché des pommes via la vente directe aux consommateurs a représenté 10 749 tonnes métriques, soit seulement 9 % de la production totale de pommes⁵.

Renforcer notre capacité concurrentielle

La capacité concurrentielle de l'industrie pomicole passe avant tout par une mise en marché forte et ordonnée. La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles* joue un rôle fondamental. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a pour sa part, le mandat essentiel de faire appliquer la Loi. Elle doit donc absolument continuer son travail en s'assurant que les producteurs agricoles puissent obtenir un revenu juste et équitable du marché. Les plans conjoints permettent ainsi de négocier entre les producteurs, les emballeurs et les transformateurs et de fixer les prix minimums payés aux producteurs selon les variétés de pommes et leurs destinations, assurant ainsi que tous les producteurs recevront le même prix minimum, peu importe la taille et l'importance de leur entreprise.

Les différents programmes de sécurité et de stabilisation du revenu assurent aux producteurs agricoles un revenu qui leur permet de faire face aux conditions de marchés difficiles, aux différents aléas climatiques et autres désastres. Certains programmes ont fait leurs preuves et sont présents depuis de nombreuses années déjà comme, entre autres, le *Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles* (ASRA). Il est donc essentiel que ce programme demeure en place avec le retrait de la mesure du 25 % des orientations gouvernementales, car cette mesure ne détermine pas la performance

⁵ Institut de la statistique du Québec



des entreprises spécialisées en pomiculture, mais retire tout simplement les entreprises qui ont eu les moins bons résultats lors de l'année de l'enquête sans se questionner sur les motifs (transfert de ferme, replantation massive, réorientation des activités de l'entreprise, etc.).

Afin d'assurer une compétitivité de l'ensemble de l'industrie, il faut s'assurer d'améliorer tous les maillons. À ce titre, il faut que l'État mette en place des programmes d'appui financier qui vont permettre à l'industrie d'améliorer sa productivité et sa compétitivité. Il faut aussi s'assurer que les programmes mis en place répondent vraiment aux besoins des utilisateurs et soient accessibles. À titre d'exemple, le programme de *Modernisation des vergers d'arbres fruitiers* a pris plusieurs années avant d'être finalement modifié afin de mieux répondre aux besoins des pomiculteurs québécois.

Le gouvernement dans sa politique exprime l'importance des efforts substantiels qui devront être investis pour le développement des ressources humaines dans les entreprises agricoles. Par contre, il est loin de l'appliquer dans ses propres ministères, car on constate actuellement une diminution très importante des ressources professionnelles. On constate aussi une diminution des aides financières accordées aux clubs agro-environnementaux pour le suivi auprès des producteurs. Il n'est pas possible de penser miser sur le développement des entreprises agricoles sans leur fournir des ressources qualifiées et les aider financièrement.

Valoriser l'environnement et le territoire du Québec

Les producteurs de pommes du Québec sont engagés dans une démarche de certification en production fruitière intégrée (PFI). La production fruitière intégrée favorise l'adoption de bonnes pratiques agricoles qui vise à la fois à produire des fruits de qualité de façon rentable, en tenant compte d'exigences liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité des citoyens et des travailleurs. D'ici peu, les pommes vendues sous l'appellation « Pommes Qualité Québec » répondront à un cahier des charges en PFI. La mise en oeuvre de ce type d'initiative par l'industrie doit continuer à être appuyée par le gouvernement grâce à un appui financier pour leur mise en oeuvre, mais aussi pour les activités et achat d'équipements par les entreprises agricoles, comme c'est le cas avec le volet 11.2 du programme Prime-Vert pour l'achat d'équipements d'application de pesticides tel qu'un pulvérisateur-tour pour réduire la dérive des pesticides.

La grande majorité des régions pomicoles sont touchées par le développement périurbain. La plupart des vergers commerciaux étaient présents avant l'apparition des différents projets domiciliaires. Il en va de la responsabilité de l'État et des municipalités de réglementer ces développements domiciliaires afin de s'assurer que les promoteurs immobiliers soient eux aussi soumis au principe de réciprocité et éloignent leurs projets ou respectent les distances séparatrices des vergers commerciaux.



L'accréditation syndicale et les outils de mise en marché collective

La Fédération des producteurs de pommes du Québec croit fermement que l'accréditation syndicale unique est nécessaire afin de représenter l'ensemble des producteurs agricoles et de maintenir un rapport de force dans les négociations avec les différents intervenants.

En ce qui concerne la mise en marché collective et tel que mentionné précédemment, la Fédération renforce l'importance de maintenir la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles* et de maintenir le rôle de la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec. Le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec a permis de mettre en place deux conventions de mise en marché : une avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec et une avec les acheteurs de pommes à l'état frais, et d'adopter différents règlements à la Fédération. Les conventions et règlements permettent les actions suivantes :

- Fixer les prix minimums payés aux producteurs pour les pommes destinées à l'état frais et celles destinées à la transformation en tenant compte des coûts de production et du marché;
- Accréditer les agents autorisés pour l'achat et la vente des pommes;
- Assurer les modalités de livraison, de classification et de paiement aux producteurs;
- Des inspections aux postes d'emballage afin d'assurer que les pommes répondent aux normes de Pommes Qualité Québec;
- Des inspections afin de s'assurer que les agents autorisés respectent la Convention;
- Un programme de promotion de Pommes Qualité Québec;
- Des investissements en recherche et développement;
- Une gestion des inventaires par la mise en place d'un babillard électronique et la détermination d'un complément de prix pour des opportunités d'affaires et promotions ciblées.

Les outils de mise en marché développés pour les producteurs de pommes n'ont pas empêché le développement des créneaux. Le cidre de glace a connu un développement important au cours des dernières années. Dans le but d'assurer son développement, la Fédération et les cidriculteurs artisans du Québec ont signé une entente de financement qui prévoit que 85 % des prélevés des producteurs cidriculteurs soient réinvestis dans le secteur spécifiquement. Cette initiative a permis de mettre en œuvre le plan stratégique de développement de la cidriculture artisanale qui vise, entre autres, à positionner ce



produit sur le marché. La Fédération offre aussi une vitrine électronique via son site Web pour les vergers d'autocueillette.

Les exemptions ministérielles jouent un rôle primordial dans le maintien des prix et la gestion des volumes de pommes. Les exemptions ministérielles ont été introduites dans la réglementation fédérale au début des années 70 dans le but de faciliter le commerce lorsque les emballeurs et transformateurs canadiens ne pouvaient s'approvisionner en produits canadiens à l'intérieur d'un périmètre de marché raisonnable. En vertu du *Règlement sur les fruits et légumes frais* et de la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, le ministre, ou un délégué du ministre, peut exempter cette denrée du respect des obligations minimales en matière de catégorie, d'étiquetage ou d'emballage pour pallier à une pénurie au Canada d'un type de denrée (ou de denrées semblables). Les exemptions sont une autorisation de faire transiter des denrées en vrac d'une province à l'autre ou d'un pays à l'autre en se soustrayant aux obligations réglementaires, permettant ainsi aux emballeurs et transformateurs d'avoir accès à l'approvisionnement nécessaire pour répondre à leurs besoins. La Fédération des producteurs de pommes du Québec a un rôle de recommandation auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui est responsable de l'administration des exemptions ministérielles.

La Fédération considère qu'il est essentiel de maintenir les exemptions ministérielles pour la pomme fraîche et la pomme de transformation pour les raisons suivantes :

- Les exemptions ministérielles représentent un outil essentiel pour l'organisation de la mise en marché des fruits et légumes frais au Canada.
- Elles impliquent une communication efficace entre les producteurs et les emballeurs/transformateurs dans leur recherche de produits et garantissent que ceux-ci seront en mesure de s'approvisionner en produits en cas de pénurie.
- Les exemptions ministérielles réduisent l'impact des variations saisonnières régionales.
- En priorisant les produits locaux, elles limitent les déplacements de marchandises et contribuent à la protection de l'environnement, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- Les exemptions ministérielles ne contreviennent pas aux Accords de libre-échange et de l'ALÉNA étant donné qu'en plus de s'appliquer aux produits importés de l'étranger, elles s'appliquent également pour les produits transigés entre les provinces du Canada.
- Les Américains ont des régimes très semblables appelés « Marketing Orders ».



Conclusion

La Fédération des producteurs de pommes du Québec tient à rappeler au gouvernement que la nouvelle politique bioalimentaire du Québec doit mettre en place les balises qui permettront d'orienter l'agriculture afin de pouvoir « **Donner le goût du Québec** » aux consommateurs d'ici et d'ailleurs en offrant des produits de grande qualité, sains sécuritaires et distinctifs tout en soutenant les entreprises agricoles afin d'assurer que le Québec se donne le « **Pouvoir de se nourrir** » aujourd'hui et dans l'avenir.

Ainsi, le gouvernement doit conserver son rôle de coordonnateur et continuer à appuyer financièrement le développement de la distinction de nos produits alimentaires par exemple avec la promotion des produits « Aliments du Québec ». Il doit mettre en place une réglementation pour l'étiquetage qui permettra aux consommateurs d'identifier facilement l'origine du produit, qui assurera des standards élevés de qualité et de sécurité, peu importe la provenance, et qui fera la promotion des produits du Québec sur les tablettes des supermarchés. L'État doit aussi mettre en place des politiques d'achat institutionnelles et des programmes destinés aux enfants afin de s'assurer qu'ils mangent des aliments sains qui favorisent l'apprentissage.

La capacité concurrentielle passe avant tout par une mise en marché forte et ordonnée. La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles* doit continuer à jouer son rôle et assurer que les producteurs agricoles puissent obtenir un revenu juste et équitable du marché. Pour leur part, les exemptions ministérielles jouent aussi un rôle essentiel dans le commerce et l'organisation de la mise en marché au Québec et ailleurs au Canada. Elles doivent demeurer en place dans leur intégralité. Les programmes de sécurité du revenu, l'ASRA particulièrement, doivent aussi être conservés, et ce, sans les mesures de resserrement imposées par la Financière agricole du Québec. Le gouvernement doit aussi appuyer financièrement et professionnellement les différents secteurs afin de leur permettre d'améliorer leur productivité et leur compétitivité.

L'État doit encourager la valorisation de l'environnement et du territoire agricole par un appui financier et professionnel et assurer un développement du territoire qui favorisera la pérennité du monde agricole.

Finalement, la Fédération tient à rappeler son appui à une accréditation syndicale unique afin de maintenir un rapport de force face aux différents intervenants.

Annexe 1



PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE POMICOLE 2010 - 2015

<p>Mission : Composée des parties prenantes de l'industrie et en partenariat avec l'État, la Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation dont la fonction première consiste à optimiser la chaîne de valeur aux fins d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des marchés pour ainsi garantir la prospérité du secteur.</p>	<p>Vision : La filière pomicole québécoise, une industrie prospère et novatrice, valorise l'excellence et produit la Pomme Qualité Québec, un fruit sain, nutritif, convivial et fonctionnel, recherché par le consommateur pour son expérience gustative distinctive.</p>
---	---

LES CIBLES		
Le marché	La coordination de l'industrie	La productivité et la qualité - secteur de la production
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES		
Élaborer une stratégie marketing permettant d'atteindre un positionnement qualité/valeur pour la pomme du Québec	Développer un modèle de coordination permettant d'optimiser la chaîne de valeur	Revitaliser la productivité des entreprises pomicoles afin d'accroître la qualité et la valeur des pommes produites
AXES, OBJECTIFS ET ACTIONS / MOYENS		
<p>Produits et positionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir le portefeuille optimal de variétés (6 variétés tardives pour le marché long) en lien avec les attentes de consommateurs <ul style="list-style-type: none"> ✓ Raffiner la connaissance des préférences des consommateurs ✓ Réaliser une veille des stratégies des concurrents en regard du positionnement actuel et futur de leur portefeuille de variétés ✓ Déterminer la direction à suivre à l'égard des variétés (nombre et type) en tenant compte des préférences des consommateurs, du type de marché desservi (long, court et exportation), du climat et du positionnement des concurrents ✓ Identifier pour les différents types de marché (long, court et exportation) les variétés à privilégier ✓ Explorer les opportunités d'exportation via par exemple le Groupe Export ✓ Développer un indicateur permettant de suivre le taux de pénétration des pommes du Québec dans les grandes chaînes et établir un processus de suivi • Préciser les formats cibles (plateau, boîte de 3 pommes, sac, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser un projet pilote avec les chaînes afin d'évaluer les formats les plus prometteurs • Optimiser les standards de qualité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir des normes de qualité (couleur, fermeté, etc.) par type de variétés en fonction des attentes des consommateurs ✓ Revoir les mécanismes de contrôle de la qualité ✓ Valoriser les normes de qualité via Pommes Qualité Québec • Valoriser les produits québécois de pommes transformés 	<p>Mise en œuvre du plan stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener à terme les objectifs identifiés dans le plan stratégique <ul style="list-style-type: none"> ✓ Confier au comité de direction de la Table filière la responsabilité de mener à terme le plan stratégique ✓ Assurer un suivi annuel à la Table filière sur l'état d'avancement des travaux 	<p>Régie du verger</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'adoption par les producteurs de techniques de production améliorées permettant d'accroître le rendement de pommes de qualité à l'ha <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre sur pied un réseau de régie technique (à l'exemple de RECUPOM ou encore du réseau pommier) ✓ Développer un guide et un cahier des charges (lien à faire avec le guide PFL, la salubrité, la traçabilité et l'IRDA) ✓ Mettre en place la certification ✓ Organiser des journées de formation et d'échanges d'expertises techniques ✓ Suivre l'évolution de la productivité ✓ Améliorer la gestion de la qualité de la sortie du verger jusqu'au poste d'emballage • Optimiser les retombées du secteur de la transformation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Documenter les conditions et les opportunités pour les producteurs ✓ Informer les producteurs



<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une veille sur les nouveaux procédés et produits de pomme transformés ✓ Établir une stratégie de valorisation 		
Le marché (suite)	La coordination de l'industrie (suite)	La productivité et la qualité – secteur de la production (suite)
Promotion <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des consommateurs à l'égard des pommes du Québec (traditionnelles et nouvelles) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser une campagne de promotion pour faire connaître la qualité des pommes conservées en atmosphère contrôlée ainsi que les nouvelles variétés du Québec ✓ Positionner distinctement les pommes du Québec en magasin ✓ Valoriser les pommes commercialisées sur le marché court • Promouvoir les bienfaits de la pomme <ul style="list-style-type: none"> ✓ Documenter les bienfaits de la pomme sur la santé (étude, revue de littérature, etc.) ✓ Valoriser les bienfaits auprès des consommateurs à l'aide de matériel au point de vente et via internet ✓ Réaliser des actions de relations publiques auprès des chroniqueurs et spécialistes ✓ Trouver un porte-parole de renom pour faire connaître les bienfaits de la pomme sur la santé • Diversifier le type de promotion <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une veille sur le type de promotion réalisée par les concurrents et les autres fruits ✓ Élaborer et réaliser de nouveaux types de promotion de la pomme du Québec • Accroître la notoriété de l'appellation « Pomme Qualité Québec » <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la visibilité du logo pour le rendre facilement distinctif ✓ Réaliser la promotion du logo sur les sacs et en magasin ✓ Associer un slogan au logo • Améliorer les relations avec le réseau de distribution <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser du merchandising en magasin • Suivre l'évolution de la notoriété de la Pomme Qualité Québec <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un indicateur permettant de suivre l'évolution de la notoriété de la Pomme Qualité Québec 	Modèle de coordination <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'émergence d'une structure de coordination de l'industrie pour améliorer la chaîne de valeur de la pomme du Québec sur le marché long <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une réflexion sur le modèle de coordination pour répondre au besoin d'amélioration de la chaîne de valeur de la pomme du Québec en tenant compte de la culture organisationnelle de l'industrie québécoise au niveau des marchés frais et de la transformation ✓ Préparer un argumentaire portant sur les avantages et inconvénients de différents modèles de coordination incluant les opportunités offertes par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles ✓ Développer et mettre en œuvre le modèle de coordination 	Replantation <ul style="list-style-type: none"> • Faire un bilan sommaire de l'inventaire actuel (variétés, type d'arbre, etc.) • Améliorer la capacité productive des vergers de manière à répondre aux besoins du marché et accroître la rentabilité <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître l'arrachage et la replantation ✓ Déterminer les cibles à atteindre par variétés (marché long, marché court et exportation) en lien avec la stratégie marketing ✓ Mettre en œuvre la stratégie développée pour les variétés prometteuses ✓ Élaborer et diffuser un guide de bonne pratique de replantation
Communication <ul style="list-style-type: none"> • Présenter un message rassembleur <ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication • Améliorer l'information sur les conditions de 		Veille technologique <ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture d'innovation technologique à l'égard des axes - replantation et régie du verger



<p>marché</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Déterminer l'information pertinente à colliger ✓ Valider l'adéquation entre l'information pertinente requise et l'information disponible (ex. via Info-prix) ✓ Améliorer l'information sur les marchés et sa diffusion auprès des producteurs et des membres de l'industrie 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des missions à l'étranger ✓ Réseauter des membres de la filière ✓ Poursuivre la tenue de la journée annuelle sur la recherche et l'innovation technologique ✓ Mettre en place et fournir un service de recherche bibliographique
LES CIBLES		
La productivité et la qualité – secteurs de l'entreposage et de l'emballage	Les ressources et la pérennité du secteur	
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES		
Revitaliser la productivité de l'entreposage et de l'emballage afin de valoriser la qualité et la valeur des pommes produites	Obtenir une adéquation des ressources, des infrastructures et des actions gouvernementales nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques de développement de la filière pomicole québécoise	
AXES, OBJECTIFS ET ACTIONS / MOYENS		
<p>Entrepôts – conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la conformité et la gestion des entrepôts afin de garantir le maintien de la qualité des pommes entreposées <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire le portrait des entrepôts au Québec et établir un diagnostic de conformité selon les règles de l'art (étude de Qualiterra) ✓ Appliquer les recommandations émanant du diagnostic ✓ Élaborer un cahier des charges et les registres appropriés ✓ Implanter un système d'audit ✓ Rendre disponible l'expertise-conseil ✓ Assurer une coordination de la récolte : sortie du verger, transport, entreposage et refroidissement • Optimiser la valeur des pommes entreposées <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'information sur les caractéristiques (calibre, variété, etc.) des pommes entreposées ✓ Diriger les pommes entreposées en fonction des marchés terminaux les plus profitables ✓ Répartir plus équitablement les risques 	<p>Capital humain et infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le portrait de la situation à l'égard de la main-d'œuvre à tous les niveaux de la filière (recherche, service-conseil, relève, etc.) en termes de ressources disponibles et des besoins du secteur <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dresser le portrait de la situation et formuler les recommandations afin d'assurer une disponibilité suffisante de main-d'œuvre pour assurer la pérennité du secteur ✓ Appliquer les recommandations • Obtenir le portrait de la situation à l'égard des infrastructures en termes de ressources disponibles et des besoins du secteur <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dresser le portrait de la situation et formuler les recommandations afin d'assurer une adéquation entre les infrastructures nécessaires et les besoins sectoriels ✓ Appliquer les recommandations 	
<p>Emballage – efficacité et innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité afin de réduire les coûts d'emballage et optimiser la qualité finale des pommes mises en marché <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire de la veille technologique ✓ Améliorer la coordination entre les emballeurs pour valoriser le produit • Innover au niveau des formats/types d'emballage <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une veille sur l'évolution de l'emballage dans le secteur de la pomme et des autres fruits ✓ Réaliser un projet pilote avec différents formats/types d'emballage 	<p>Capital foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la pérennité des sites propices à la pomiculture <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser l'inventaire des sites propices à la pomiculture ✓ Développer des modèles de location favorisant le maintien et le développement des vergers ✓ Diffuser le portrait de la situation et le modèle proposé auprès des décideurs 	
	<p>État</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la coordination des actions gouvernementales en lien avec les besoins de l'industrie <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une liaison avec les représentants gouvernementaux pour faire connaître le plan stratégique ✓ Assurer un suivi annuel 	